



1100631601

DATE DEPOT :	2011-01-21
NUMERO DE DEPOT :	2011R006727
N° GESTION :	2009B24060
N° SIREN :	519071575
DENOMINATION :	AAA DATA
ADRESSE :	2 rue de Presbourg 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2010/12/15
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE REPRESENTANT LEGAL



EC 15-12-10: DE

0932060

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I M R

21 JAN. 2011

N° DE DÉPOT R6727

Extrait du Projet de Procès-verbal du Conseil d'administration du CCFA
du 15 décembre 2010

Certifié conforme par le Président

Patrick BLAIN
Président du CCFA
Comité des Constructeurs Français d'Automobiles

Comité des Constructeurs Français d'Automobiles

2, rue de Presbourg 75008 Paris
Tél. 01 49 52 51 00 - Télécopie 01 47 23 74 73
www.ccfa.fr

10/ Election du bureau

Xavier Fels cède sa place à Jean-Claude Hanus, doyen du Conseil, qui préside momentanément par intérim le Conseil pour permettre l'élection du Président du bureau.

Jean Claude Hanus propose à l'élection au poste de président du Conseil d'administration Patrick Blain qui accepte.

Après un tour de table au cours duquel aucune autre candidature est déclarée, le Conseil d'administration élit à l'unanimité Patrick Blain Président du Conseil pour entrer en fonction immédiatement jusqu'au 31 décembre 2011. Le Conseil rend un hommage appuyé à Xavier Fels soulignant l'excellent travail accompli durant les quatre années de sa présidence marquée par l'action conduite par le CCFA lors de la crise sans précédent connue par l'industrie automobile en 2008 et 2009.

Xavier Fels remercie chaleureusement le Conseil pour la confiance qu'il lui a témoigné et son soutien actif durant sa présidence. Il adresse ses vifs remerciements à Luc Bastard qui l'a accompagné tout au long de cette riche présidence et cède la parole à son successeur qu'il introduit.

Après avoir remercié de même les administrateurs de leur confiance ainsi que Xavier Fels pour la qualité de la transition entre les deux présidences, Patrick Blain prend la présidence du Conseil.

Comme conséquence de cette décision, Monsieur Patrick BLAIN, en qualité de nouveau président du CCFA, remplacera Monsieur Xavier FELS dans tous les mandats que ce dernier occupait au nom du CCFA.

A la suite d'un échange avec le Conseil d'administration au cours duquel Luc Bastard remet à disposition de celui-ci son mandat de Trésorier, M. Blain propose de ne pas user de la faculté offerte par les statuts de nommer un ou plusieurs vice-présidents et propose à l'élection au poste de Trésorier, pour succéder à Luc Bastard, Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon.

A l'unanimité des voix, le Conseil élit Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon Trésorier du Comité pour prendre ses fonctions dès cet instant jusqu'au 31 décembre 2011 et décide de ne pas nommer de Vice-Présidents.

Le nouveau Président remercie le Conseil pour la désignation du nouveau bureau et indique sa volonté de poursuivre avec conviction la bonne collaboration instaurée entre le CCFA et les administrateurs.

11 / Délégations de signature

Le Président du Conseil rappelle l'article 25 des statuts du Comité qui prévoit :

« ... Pour le retrait des fonds et des titres ainsi que pour l'endos de chèques et effets, deux signatures au moins sont nécessaires mais suffisantes. Le Conseil d'Administration désigne

deux ou plusieurs personnes qui seront habilitées à donner ces signatures. Ces désignations restent valables jusqu'à décision contraire du Conseil d'Administration... ».

Jusqu'alors, étaient titulaires de cette délégation de signature : Xavier Fels, Président, Luc Bastard, Vice-Président et Trésorier Guillaume de Cugnac, Directeur financier.

A la suite de l'élection ce jour du nouveau bureau, il est proposé de supprimer les délégations données par le Conseil d'Administration du 29 mars 2007 à Xavier Fels et Luc Bastard, et jusqu'à décision contraire du Conseil, de désigner comme nouveaux délégataires les membres du nouveau bureau ainsi que de renouveler la délégation donnée le 27 juin 2007 à Guillaume de Cugnac.

Il est également proposé dans les mêmes conditions qu'en complément de l'article 25 des statuts, le Conseil autorise tout délégataire à faire en tant que de besoin, notamment, les opérations suivantes : - user du compte-courant ; - donner tous ordres de paiement ou de virement ; - effectuer toutes opérations sur titres non expressément visées à l'article 25; -signer tous ordres d'achat et de vente ; - user de tous services bancaires et financiers susceptibles d'être utilisés.

Il est enfin proposé, aux mêmes conditions, que le Président, dans le cadre de l'article 15 des statuts, puisse déléguer tout ou partie de sa signature à tout collaborateur qu'il pourrait désigner le cas échéant.

Après un bref échange, le Conseil d'administration habilite à compter de ce jour et, jusqu'à décision contraire, M. Patrick Blain, nouveau Président, M. Jean-Baptiste Chasseloup de Chatillon Trésorier, et M. Guillaume de Cugnac, Directeur financier, à :

- donner en tant que de besoin l'une des deux signatures prévues à l'article 25 des statuts pour le retrait des fonds et des titres ;
- faire notamment dans les mêmes conditions les opérations suivantes : - user du compte-courant ; - donner tous ordres de paiement ou de virement ; - effectuer toutes opérations sur titres non expressément visées à l'article 25; -signer tous ordres d'achat et de vente ; - user de tous services bancaires et financiers susceptibles d'être utilisés.

Enfin, conformément à l'article 15 des statuts, le Conseil habilite, aux mêmes conditions, M. Patrick Blain à déléguer tout ou partie de sa signature à tout collaborateur qu'il pourrait désigner le cas échéant.

Ces délégations de signature s'exerceront conjointement deux à deux.

En contrepartie, le Conseil supprime la délégation de signature donnée à M. Fels et M. Bastard à compter de ce jour.